

Sommaire

1	PRESENTATION DE BATT AUDIT DANS LE GROUPE BATT & ASSOCIES	2
1.1	STRUCTURE JURIDIQUE ET CAPITAL DES ENTITES DEDIEES A L'AUDIT	2
1.2	STRUCTURE JURIDIQUE ET CAPITAL DES ENTITES DEDIEES A D'AUTRES ACTIVITES	3
1.3	ORGANIGRAMME DE NOS STRUCTURES	3
1.4	PHILOSOPHIE, VALEURS	4
1.4.1.	<i>Un cabinet indépendant implanté en Lorraine, à Paris et à Grenoble</i>	4
1.4.2.	<i>Des valeurs centrées sur l'individu</i>	5
1.5	DESCRIPTION DES ACTIVITES D'AUDIT	5
1.6	DESCRIPTION DES AUTRES ACTIVITES	5
1.7	DESCRIPTION DE LA GOUVERNANCE	6
2	GESTION DES RISQUES DE BATT AUDIT	7
2.1	INDEPENDANCE	7
2.1.1	<i>Description des procédures d'indépendance mises en place au sein de BATT AUDIT</i>	7
2.1.2	<i>Déclaration relative à la vérification interne de cette indépendance</i>	7
2.1.3	<i>La rotation des associés</i>	8
2.2	CONTROLE QUALITE	8
2.2.1	<i>Description du système interne de contrôle qualité</i>	8
2.2.2	<i>Date du dernier contrôle qualité</i>	8
3	CLIENTS	9
3.1	CHIFFRE D'AFFAIRES	9
3.2	MANDATS « MARCHES FINANCIERS »	9
3.3	MANDATS « ETABLISSEMENTS DE CREDIT »	9
3.4	MANDATS « ORGANISMES MUTUALISTES »	9
3.5	MANDATS « ENTITES RELEVANT DU CODE DES ASSURANCES »	9
3.6	MANDATS « SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCES »	9
4	RESSOURCES HUMAINES	10
4.1	COLLABORATEURS	10
4.1.1	<i>Effectif de BATT AUDIT</i>	10
4.1.2	<i>Effectif du commissariat aux comptes</i>	10
4.2	ASSOCIES	11
4.2.1	<i>Associés signataires</i>	11
4.2.2	<i>Informations sur les bases de rémunération des associés</i>	11
4.3	FORMATION CONTINUE	11
4.3.1	<i>Formation des commissaires aux comptes</i>	12
4.3.2	<i>Formation des collaborateurs</i>	12
5	DECLARATION DE LA DIRECTION	13

Conformément à l'article R.823-21 du Code de commerce, le commissaire aux comptes désigné auprès d'une entité d'intérêt public ou d'une société de financement publiée sur son site internet un rapport de transparence, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

1 Présentation de BATT AUDIT dans le groupe BATT & ASSOCIES

1.1 STRUCTURE JURIDIQUE ET CAPITAL DES ENTITES DEDIEES A L'AUDIT

L'activité de commissariat aux comptes est exercée par BATT AUDIT et REVILEC AUDIT à titre exclusif au sein du groupe BATT & ASSOCIES.

BATT AUDIT SAS

- BATT AUDIT SAS au capital de 120 000 € dont le siège social est situé 25 rue du Bois de la Champelle - Technopôle de Brabois - 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY, RCS NANCY 414.570.622, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Nancy,
- Et dont un premier établissement secondaire est situé 181 rue de Lafayette – 75010 PARIS,
- Et le second 5 place Robert Schuman – World Trade Center Grenoble – 38000 GRENOBLE.

REVILEC AUDIT SARL

- REVILEC AUDIT SARL au capital de 10 000 € dont le siège social est situé 25 rue du Bois de la Champelle - Technopôle de Brabois - 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY, RCS NANCY 484.943.626, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Nancy.
- Le cabinet REVILEC AUDIT n'a pas de salariés : l'ensemble de ses missions est confié à la structure BATT AUDIT.

Les cabinets BATT AUDIT et REVILEC AUDIT n'appartiennent à aucun réseau. Ils ne sont membres d'aucune association technique.

1.2 STRUCTURE JURIDIQUE ET CAPITAL DES ENTITES DEDIEES A D'AUTRES ACTIVITES

- INTERSUM SARL, holding au capital de 98 610 € dont le siège social est situé 661 avenue de la Division Leclerc - 88300 NEUFCHATEAU, RCS EPINAL 444 871 883.
Tous les associés de la SARL INTERSUM sont inscrits en qualité de Commissaires aux comptes et possèdent directement ou indirectement la totalité du capital social.
- BATT & ASSOCIES, SAS au capital de 1 000 000 € dont le siège social est situé 661 avenue de la Division Leclerc - 88300 NEUFCHATEAU, RCS EPINAL 328 045 711. La société BATT & ASSOCIES exerce l'activité d'expertise comptable et de conseil.
- TRINOME EXPERTISE, SAS au capital de 10 000 € dont le siège social est situé 14 rue de l'Aqueduc – 75010 PARIS, RCS PARIS 750 110 009. La société est un cabinet d'expertise comptable spécialisé dans le conseil et l'assistance auprès des comités d'entreprise.

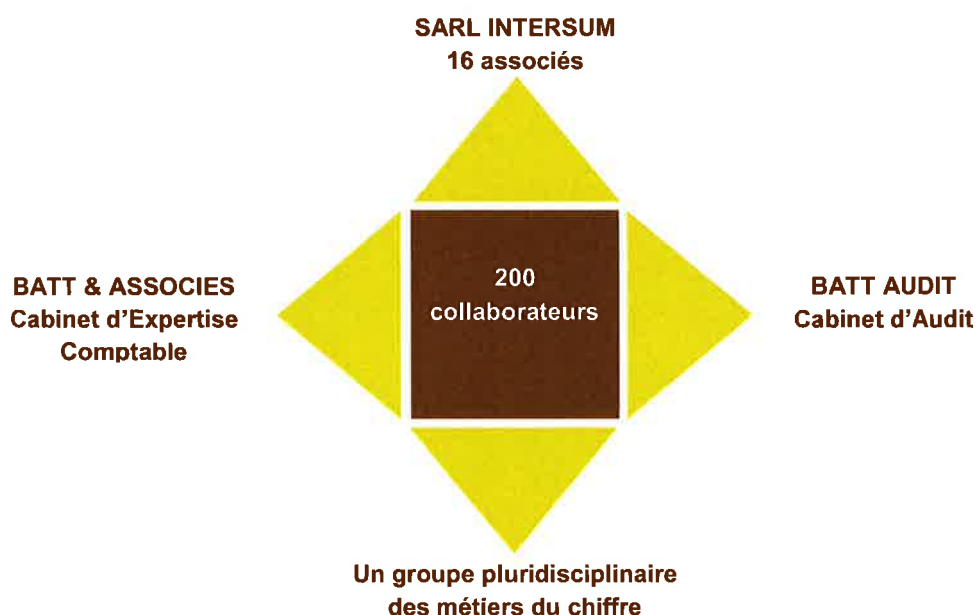
1.3 ORGANIGRAMME DE NOS STRUCTURES



1.4 PHILOSOPHIE, VALEURS

1.4.1. Un cabinet indépendant implanté en Lorraine, à Paris et à Grenoble

Fort d'une expérience de plus de 40 ans, le groupe BATT & ASSOCIES met au service des mandats de BATT AUDIT spécialisée dans les métiers de l'audit et du commissariat aux comptes, les compétences de ses 16 associés experts comptables et commissaires aux comptes et de 200 collaborateurs. La réalisation des missions sur le territoire national par BATT AUDIT est facilitée par les 11 implantations dans l'Est de la France, à Paris et à Grenoble.



En Lorraine, BATT & ASSOCIES SAS compte 9 bureaux chacun dirigé par un ou plusieurs experts comptables et commissaires aux comptes. Ce maillage permet une forte proximité ainsi qu'une connaissance approfondie du territoire et de ses principaux acteurs.

Le cabinet BATT AUDIT compte 11 associés signataires qui sont inscrits en tant que commissaire aux comptes à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Nancy (CRCC de Nancy) ou à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris (CRCC de Paris). Isabelle Sagot, Associée, est d'une part élue au Conseil Régional de la CRCC de Nancy au sein duquel elle exerce la fonction de Trésorière et d'autre part elle exerce les fonctions de Contrôleur qualité pour la CNCC.

1.4.2. Des valeurs centrées sur l'individu

Malgré un développement soutenu en termes d'effectif, le groupe a souhaité maintenir des sites à taille humaine d'une quarantaine de collaborateurs afin de privilégier une culture centrée sur les personnes et la proximité.

Cette volonté de conserver les valeurs d'origine du groupe, qui ont contribué à son succès, s'est traduite en septembre 2014 par la création de la Fondation BATT & ASSOCIES, sous l'égide de la Fondation de France.

Cette fondation a pour objet de soutenir des projets dans les domaines de la solidarité, de l'aide à l'insertion et toute action à caractère social, dans l'environnement géographique des bureaux mais aussi des projets dans lesquels un ou des salariés du groupe sont directement impliqués.

1.5 DESCRIPTION DES ACTIVITES D'AUDIT

BATT AUDIT et REVILEC AUDIT réalisent à titre exclusif les différentes missions de commissariat aux comptes :

- Certification légale des comptes,
- Services autres que la certification des comptes,
- Commissariat aux apports,
- Commissariat à la fusion.

1.6 DESCRIPTION DES AUTRES ACTIVITES

Expertise comptable

BATT & ASSOCIES établit les différents documents de synthèse (bilans, comptes de résultat, déclarations fiscales, comptes consolidés...). Au plan financier et fiscal, son conseil dans la prise de décision est fondé sur l'analyse des chiffres.

Audit contractuel

BATT & ASSOCIES réalise chez ses clients en expertise comptable des audits d'acquisition, des audits d'évaluation ainsi que des audits d'organisation en s'appuyant sur les compétences des collaborateurs spécialisés dans le contrôle légal.

Gestion des ressources humaines

BATT & ASSOCIES développe une démarche globale de la gestion des ressources humaines (paie, déclarations sociales, rédaction et suivi des contrats de travail, relations sociales...) et accompagne ses clients dans leurs projets, notamment par des formations sur-mesure.

Conseil en gestion d'entreprise

BATT & ASSOCIES accompagne le créateur d'entreprise dans la réalisation de ses projets (conseil dans le choix du statut social et juridique, élaboration du business plan...).

BATT & ASSOCIES imagine, élabore et met en œuvre les outils personnalisés, indispensables à la gestion de chaque entreprise : business plans, tableaux de bord, plans d'investissements, documents prévisionnels, études de prix de revient, etc.

Ses missions s'étendent à la mise en place de procédures de contrôle interne pour optimiser l'organisation de l'entreprise.

Pour les besoins particuliers de différents groupements professionnels, BATT & ASSOCIES établit des analyses comparatives fines et des études de positionnement à l'échelon national.

Accompagnement des associations du secteur non lucratif

BATT & ASSOCIES accompagne un grand nombre d'associations dans les domaines médico-social, sanitaire, sportif, culturel et philanthropique. Elle fait bénéficier ces structures de ses compétences en comptabilité, gestion, droit et ressources humaines.

Conseil en organisation stratégique

BATT & ASSOCIES projette l'entreprise dans le futur en développant un conseil stratégique intégrant l'ensemble des paramètres propres à l'entreprise et à son métier et propose des solutions juridico-structurelles adaptées (holding, fusion, acquisition, SCI...). BATT & ASSOCIES soutient également les entreprises en difficulté, élabore des audits, des plans de restructuration et détermine les moyens de redressement.

Transmission d'entreprise

BATT & ASSOCIES réalise pour les dirigeants l'évaluation de leur entreprise dans un environnement marchand, construit une réflexion sur les différents choix de solutions pour la cession (vente, Reprise d'Entreprise par les Salariés, etc.) ou le rapprochement d'entreprises (fusion-absorption).

Gestion de patrimoine

BATT & ASSOCIES accompagne le chef d'entreprise dans l'optimisation de son patrimoine. La gestion de patrimoine, par nature pluridisciplinaire, s'entend du point de vue juridique, financier et fiscal. Son objet est de faire fructifier un patrimoine en le protégeant des aléas et en permettant sa transmission dans les meilleures conditions.

Conseil auprès des comités d'entreprise

BATT & ASSOCIES, via sa filiale TRINOME EXPERTISE, intervient dans le cadre de missions légales ou contractuelles tant pour assister les comités d'entreprise dans leurs prérogatives économiques que pour conseiller ceux-ci dans leur organisation, leur gestion et leur comptabilité. La société propose également des formations adaptées aux besoins de ses mandants.

1.7 DESCRIPTION DE LA GOUVERNANCE

Le collège des Associés se réunit régulièrement et se prononce sur les grandes orientations stratégiques (développement, évolution du capital, partenariats, etc.) proposées par la direction générale.

2 Gestion des risques de BATT AUDIT

2.1 INDEPENDANCE

L'indépendance représente :

- un état d'esprit qui garantit que seules les considérations en rapport avec la mission seront prises en compte pour l'accepter et la traiter,
- une volonté qui conduit à éviter les situations qui pourraient conduire les tiers à remettre en cause notre objectivité.

Parmi les risques ou menaces, figurent notamment le risque lié à l'intérêt personnel, le risque d'auto-révision ou le risque d'intimidation.

L'indépendance, l'éthique et la déontologie sont au cœur des préoccupations de BATT AUDIT.

2.1.1 Description des procédures d'indépendance mises en place au sein de BATT AUDIT

Nous avons mis en place des procédures afin de prévenir les situations susceptibles d'affecter l'indépendance :

- En faisant établir une déclaration d'indépendance à chaque personne travaillant sur un dossier, vis-à-vis de l'entité contrôlée, et ce à chaque exercice.
- En faisant établir annuellement une déclaration d'indépendance à l'ensemble des Associés et collaborateurs. Cette déclaration, avec laquelle est fournie une liste de tous les dossiers dans lesquels un cabinet du groupe est titulaire ou suppléant, permet aussi aux collaborateurs de s'assurer de leur indépendance vis-à-vis des dossiers dont nous sommes suppléants.

2.1.2 Déclaration relative à la vérification interne de cette indépendance

Procédure d'acceptation des mandats

Afin de déterminer la possibilité d'accepter une nouvelle mission, nous commençons par demander les différents documents permettant de remplir le questionnaire d'acceptation d'une nouvelle mission.

Cette fiche permet de déterminer notre capacité à remplir la mission proposée, notre degré d'indépendance (si celle-ci n'est pas complète, l'associé signataire prend les mesures de sauvegarde nécessaires) et est une première approche par le risque, permettant d'évaluer si une demande de dérogation au barème horaire à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes est nécessaire.

Analyse du maintien des critères d'acceptation lors de l'orientation de chaque exercice contrôlé

Nous consignons dans nos documents d'audit tout risque important d'atteinte à notre indépendance et en particulier en attestant chaque année de l'indépendance du commissaire aux comptes dans le plan de mission tel que décrit dans nos outils méthodologiques.

2.1.3 La rotation des associés

Les procédures internes en matière de rotation des associés d'audit sont conformes aux dispositions de l'article L.822-14 du Code de commerce en France modifié par l'ordonnance n° 2016-315 du 17 mars 2016.

Ainsi, les associés signataires de mandats des entités d'intérêt public, de leurs filiales françaises importantes, des personnes faisant appel public à la générosité, ne peuvent certifier les comptes de ces entités ou personnes durant plus de 6 exercices consécutifs, dans la limite de 7 années. Ils doivent respecter une période de viduité de 3 ans avant de pouvoir à nouveau certifier les comptes de ces entités ou personnes. Ils ne peuvent par ailleurs pas, sur cette même période de 3 ans, être en charge de la revue indépendante de ces entités ou personnes.

2.2 CONTROLE QUALITE

La SAS BATT AUDIT est dotée d'un manuel de procédures conformément au Code de déontologie accessible à tous les collaborateurs.

L'intérêt de cette démarche va au-delà d'une simple application de la loi, il s'agit d'une démarche de qualité, une amélioration de notre service et une garantie de la valeur de notre travail pour les entités que nous contrôlons et pour l'ensemble de l'environnement économique.

En effet, nous tenons notre légitimité du législateur : notre mission est d'intérêt général.

Il est donc évident que l'application de ce manuel est une nécessité pour la légitimité de notre société, de notre profession et du travail personnel de chacun. Il permet également de garantir une homogénéité au sein du cabinet et assure ainsi un service commun de haut niveau. Le principe qui sert de fil conducteur à la mise en œuvre des normes d'exercice professionnelles est l'application des étapes qui permettent de certifier la qualité de notre travail :

- Ecrire ce que nous faisons.
- Appliquer ce que nous écrivons.
- Prouver que nous l'appliquons.
- Améliorer ce que nous faisons.

L'assurance de la qualité, correspond à l'ensemble des actions préétablies et systématiques nécessaires pour donner la confiance appropriée.

2.2.1 Description du système interne de contrôle qualité

La société BATT AUDIT a mis en place une procédure de contrôle qualité a posteriori de la réalisation des missions. Une sélection de mandats est contrôlée chaque année, avec pour objectif le contrôle d'un mandat de chaque associé signataire de BATT AUDIT sur une période de 3 ans. Cette démarche de contrôle qualité permet de s'assurer du respect du manuel de procédure, de sa compréhension par les équipes et d'identifier les éventuelles faiblesses. Les remarques des contrôles font l'objet de mesures correctives adaptées en cas de dysfonctionnement.

Cette démarche permet également d'informer les collaborateurs de l'importance de certaines procédures lorsque celles-ci ne sont pas réalisées et ainsi de les associer à la politique qualité de notre société.

2.2.2 Date du dernier contrôle qualité

Le dernier contrôle qualité de la CNCC a été conduit par le H3C en mars 2017.

3 CLIENTS

3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaire est réparti de la façon suivante :

	Au 31/08/2017 (en milliers d'euros)
Chiffre d'affaires Certification de comptes des EIP et filiales	409
Chiffre d'affaires Certification de comptes des autres clients	1 708
Chiffre d'affaires SACC	35
Chiffre d'affaires apports, fusions	20
Total Activité audit	2 172
Total Activité expertise et conseil	14 572
Total	16 744

3.2 MANDATS « MARCHES FINANCIERS »

- EXACOMPTA CLAIREFONTAINE - 88480 ETIVAL-CLAIREFONTAINE
- PHARMAGEST INTERACTIVE - 54600 VILLERS LES NANCY

3.3 MANDATS « ETABLISSEMENTS DE CREDIT »

- BANQUE KOLB - 54000 NANCY
- NATIONAL BANQUE OF PAKISTAN - 75008 PARIS

3.4 MANDATS « ORGANISMES MUTUALISTES »

- MUTUELLE INTERGROUPES POLIET ET CIMENTS Français (MIPCF) – 93521 SAINT DENIS

3.5 MANDATS « ENTITES RELEVANT DU CODE DES ASSURANCES »

- FRAGONARD ASSURANCES – 75017 PARIS

3.6 MANDATS « SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCES »

- ALLIANZ WORLDWIDE PARTNERS – 75009 PARIS

4 Ressources Humaines

4.1 COLLABORATEURS

4.1.1 Effectif de BATT AUDIT

La société compte 14 salariés :

- 1 commissaire aux comptes
- 4 sénior manager dont 1 diplômée d'expertise comptable et 1 mémorialiste
- 5 responsables de mission audit dont 2 experts comptables stagiaires
- 3 auditeurs
- 1 secrétaire

4.1.2 Effectif du commissariat aux comptes

Le commissariat aux comptes est exercé par une équipe de 37 personnes dont :

- 11 commissaires aux comptes signataires
- 13 collaborateurs spécialisés entièrement dédiés à l'Audit et salariés de BATT AUDIT, sous la responsabilité d'un commissaire aux comptes associé
- 13 collaborateurs polyvalents salariés de BATT & ASSOCIES qui se répartissent ainsi :
 - 4 responsables de groupe et 6 responsables de dossiers, dont 3 mémorialistes et 5 experts comptables stagiaires
 - 2 assistants
 - 1 secrétaire

Chacun reçoit chaque année une formation en commissariat aux comptes lui permettant de comprendre et d'utiliser le référentiel de travail spécifique aux missions de commissariat aux comptes.

4.2 ASSOCIES

4.2.1 Associés signataires

Les associés signataires de BATT AUDIT sont :

- Nicolas BARNET
- Lise DAUDIER de CASSINI
- Pascal FRANCOIS
- Jehanne GARRAIT
- Olivier LEFEBVRE
- Eric PIERRAT
- Hélène RAPPIN
- Stéphane RONDEAU
- Isabelle SAGOT
- Auréline SIMON
- Tatiana SCHMITZ

4.2.2 Informations sur les bases de rémunération des associés

La présidence propose annuellement les rémunérations fixes et variables en fonction de critère traduisant la contribution de chaque associé au développement, au fonctionnement et à la notoriété du cabinet. Les propositions sont discutées et validées avec chaque responsable de pôle.

4.3 FORMATION CONTINUE

Il existe un plan de formation au sein du cabinet, qui concerne l'ensemble des collaborateurs et des Associés. Nous conservons dans le dossier de chaque personne concernée les attestations de présence aux formations.

Nous veillons particulièrement à ce que les experts comptables stagiaires suivent bien les actions de formation obligatoires.

Le plan de formation est revu une fois par an lors des entretiens de suivi des objectifs annuels de chacun afin de s'assurer de l'évaluation périodique des connaissances et de la formation continue à l'intérieur du cabinet.

4.3.1 Formation des commissaires aux comptes

La formation professionnelle assure la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et compétences nécessaires à l'exercice des fonctions de commissaire aux comptes.

La durée de la formation professionnelle est d'au moins 120 heures au cours de 3 années consécutives ; 20 heures au moins sont accomplies au cours d'une même année.

L'obligation de formation est satisfaite par :

- la participation à des séminaires de formation, à des programmes d'autoformation encadrée ou à des formations ou enseignements à distance ;
- l'assistance à des colloques ou à des conférences ;
- l'animation de formations, la dispense d'enseignements, l'animation de colloques ou de conférences dans un cadre professionnel ou universitaire ;
- la publication ou la participation à des travaux à caractère technique ;
- la participation au programme de formation continue particulière prévu à l'article L.822-4.

Le commissaire aux comptes consacre un minimum de 60 heures de formation au cours d'une période de 3 années consécutives aux domaines suivants : la déontologie du commissaire aux comptes, les normes d'exercice professionnel, les bonnes pratiques professionnelles identifiées et la doctrine professionnelle, les techniques d'audit et d'évaluation du contrôle interne, le cadre juridique de la mission de commissaire aux comptes et les matières comptables, financières, juridiques et fiscales.

Pour s'assurer que les Associés respectent les obligations légales de formation, le suivi est effectué de façon pluriannuelle afin de gérer le temps moyen de formation de chacun d'entre-eux.

4.3.2 Formation des collaborateurs

Pour chacun d'eux sont suivis les temps de formation annuels en fonction des grades et de l'expérience de chacun.

Les collaborateurs intervenant sur les missions de sociétés spécifiques reçoivent une formation complémentaire.

La procédure du cabinet permet ainsi de s'assurer que la formation dispensée aux collaborateurs est appropriée à leur niveau de qualification et à leur spécialisation éventuelle au sein du cabinet.

Les outils permettant de développer l'accès des salariés à des actions de formation professionnelle conduites tout au long de leur vie professionnelle sont nombreux, dans le cadre :

- du plan de formation décidé et mis en œuvre au sein du cabinet,
- du Compte Personnel de Formation (CPF) mis en œuvre à leur initiative,
- du droit au congé individuel de formation mis en œuvre à leur initiative.

L'entretien professionnel est l'outil avec lequel nous gérons l'obligation de formation. Il permet de détecter les besoins de formation et de mesurer l'efficacité des formations suivies par les collaborateurs.

Il peut être complété par l'entretien annuel qui nous permet de définir les objectifs et de les valider.

Un document interne, alimenté au fil de l'année par le responsable du suivi de la formation, permet de connaître les formations effectuées par tous les collaborateurs.

5 Déclaration de la Direction

En application de l'article R.823-21 du Code du commerce, nous attestons que les informations présentées dans ce rapport sont conforme à la réalité. Les éléments tels que le système interne de contrôle qualité et son fonctionnement, les procédures correspondant aux pratiques d'indépendance et les dispositions relatives à la formation font l'objet d'un suivi et d'évaluations régulières destinés à s'assurer de leur qualité.

Le 28 novembre 2017



Nathalie LEFEBVRE
Directeur général



Pascal FRANCOIS
Président